

se trouvant arrêtée par un accident survenu au levier d'une des bielles, j'en informai les avocats de la Ville et leur fis remarquer que la sûreté et la salubrité d'une population de près de 25,000 âmes, nécessitait la continuation du service de l'eau et par une lettre de même date, lesdits avocats me conseillaient de faire fonctionner la pompe électrique, se chargeant d'en référer au juge qui avait accordé le bref.

Ayant poussé la réparation de l'accident le plus rapidement possible, je n'eus besoin de faire fonctionner ladite pompe électrique que de 8 hrs. 15 a.m. à 3 hrs. 30 p. m., le 25 janvier.

Le bref d'injonction ayant tardé d'être officiellement signifié à la Ville, ce ne fut que le 18 du courant que les avocats de la Ville purent, par un protêt, notifier la Compagnie John McDougall Caledonia Iron Works du bref d'injonction pris contre ladite Ville et mettre en demeure ladite Compagnie d'avoir à se conformer aux conditions de son contrat, c'est-à-dire faire les arrangements nécessaires pour supprimer le bruit et les vibrations ainsi qu'elle s'y était engagée non seulement par l'acceptation du devis mais par la longue correspondance qu'elle avait eue avec moi à ce sujet. A part les faits ci-dessus énoncés, aucun autre développement ne s'est produit jusqu'à ce jour et aucune proposition sérieuse ne nous est venue de la part de la Compagnie constructrice; d'autre part, la position est menaçante au haut niveau où la pompe à vapeur Gilbert, qui est à la limite de ses longs services peut, de minute en minute, éprouver un nouvel accident qui pourrait être plus grave que le dernier et nous obligerait soit à faire marcher la pompe électrique en courant les risques des poursuites en dommages et autres inconvénients, soit à priver de protection contre le feu, et d'eau pour les usages domestiques, toute la haute-ville.

Bien convaincu que les constructeurs sont responsables de cet état de choses, bien qu'ils ne veuillent pas se décider à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la "nuisance," je suggère qu'instruction soit donnée par vous aux avocats de la Ville de continuer *instantanément* l'action commencée par les protêts signifiés auxdits constructeurs, à l'effet de les obliger à remédier sans délai à l'état de choses actuel ou d'avoir à reprendre leur machinerie sous réserve de tous dommages causés et remboursement de tous débours.

Mais, comme d'autre part il est indispensable d'avoir, au haut niveau, un duplicata de notre "plant" actuel qui est, dans son état de vétusté, un continuel danger pour la Ville, il serait nécessaire de pourvoir sans retard à l'érection d'une autre pompe d'une capacité de 5 millions de gallons par 24 heures.

Ici se présente naturellement l'étude de la possibilité d'installer une des nouvelles machines connues sous le nom de "pompes turbines à moteur électrique," qui sont, en réalité, des pompes centrifuges améliorées. Ces machines, beaucoup plus connues en Europe que sur ce continent, commencent cependant à s'y construire; mais je n'ai pas pu obtenir de références sur une installation de ce genre, répondant aux mêmes besoins que ceux de notre station du haut niveau, si ce n'est pour une installation en voie d'érection à Shenectady (N. Y.) où une machine à peu près analogue à celle qui nous serait nécessaire est sur le point de fonctionner. Je ne serais pas prêt à recommander une semblable machine sans avoir fait toutes les constatations relatives à son efficacité et son fonctionnement silencieux.

Si tel était le cas d'après les informations qui me sont parvenues, il serait possible d'installer une pompe de cette sorte moyennant une dépense qui ne serait pas supérieure à \$10,000. Pour plus de renseignements, j'ai demandé, à la date du 23 janvier dernier, un prix à une compagnie anglaise qui est concessionnaire des brevets Sulzer Frères, de Suisse, qui furent les premiers à construire ce genre de pompe; j'attends incessamment la réponse. Au cas où, après ample information et étude, l'installation d'une telle pompe ne serait pas recommandable, je crois qu'il ne resterait qu'à demander au Conseil les fonds nécessaires pour installer une pompe à vapeur et construire un nouveau bâtiment pour la loger, si l'on n'avait pas pu obtenir, auparavant, l'enlèvement de la machine électrique actuelle.

En terminant, je crois utile de vous rappeler que la Commission de l'Aqueduc s'était décidée à installer une pompe à moteur électrique au lieu d'une pompe à vapeur en partie à la suggestion des autorités du Collège McGill et des résidents du voisinage qui se plaignaient depuis longtemps des inconvénients que leur causait la fumée produite par le foyer des chaudières à vapeur existantes.

Respectueusement soumis,

GEO. JANIN,
Surintendant de l'Aqueduc.

and by a letter of the same date the said attorneys advised me to work the electric pump and they would confer with the judge who had granted the injunction.

Having hurriedly carried out the repairs I found it was only necessary to work the electric pump from 8.15 a. m. to 3.30 p. m., on 26th January last.

As the injunction was only served on the City on the 18th inst., the City Attorneys could only, on that date, by protest, notify the John McDougall Caledonia Iron Works Co., that an injunction had been taken against the city, and make the said company responsible for the carrying out of the conditions of their contract, which was to suppress the noise and vibration which they agreed to do by the terms of the specification.

Apart from the above facts there has been no further development up to the present, and we have received no serious proposition from the contractors. The position at the High Level Pumping Station is critical, as the Gilbert Steam Pump from its long service may at any moment break down in a more serious manner than the last, and would oblige us either to work the electric pump and take the risk of action of damages or other inconveniences or else deprive the upper part of the city of protection against fire, and cut off water for domestic purposes.

As I am convinced that the contractors are responsible for this state of things, but they will not take the necessary measures, to stop the nuisance. I suggest that instructions be given by you to the City Attorneys to immediately commence an action in court against the said contractors to compel them to remedy the annoyance or to take back their machinery under reserve of all damages caused and the paying of all costs.

But, on the other hand, it is indispensable to have at the H. L. P. St'n a duplicate of our present plant which is worn out. It is necessary to make immediate provision for the erection of another pump of a capacity of 5 million gallons per 24 hours.

Here it would be opportune to study the possibility of installing one of the improved centrifugal pumps with direct connection with electric motor. These pumps are much better known in Europe than on this continent. They are nevertheless being constructed here; but I have not been able to obtain references of any installation of this character, and fulfilling the same conditions as those at our High level pumping station, excepting an installation being at Shenectady, N. Y., where a pump, similar to about our requirements, is about to be put in operation.

I would not be prepared to recommend a similar pump without having looked further into its efficiency and absence of noise while in operation. It would be possible to install a pump of this kind for about \$10,000. For further information on this matter I wrote on the 23rd January last, for prices from the Engineering Company, who are the agents of the Sulzer Brothers pumps of Switzerland, and who were the first to operate this style of pump. I am awaiting a reply. If after further information and study it would be found that the installation of such a pump could not be recommended, I believe there would be no other recourse but to ask the Council for the necessary funds to install a steam pump and construct a new building for the same.

In closing I think it necessary to recall that the Water Committee decided to install an electric instead of a steam pump, partly owing to the suggestion of the authorities of the McGill University, and the residents in the vicinity who were complaining of the inconveniences caused by the smoke nuisance of the present plant.

Respectfully submitted,

GEO. JANIN,
Superintendent M. W. W.